



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 16.346

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
pour le Centre de Découverte Sportif***
==°°°°°==

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°16.153 en date du 31 mars 2016 concernant la fixation des tarifs pour les Centres Sportifs, rendue exécutoire le 05 avril 2016,

DECIDE

- de compléter la décision DC N°16.153 concernant les tarifs pour le Centre de Découverte Sportif à compter du 1^{er} août 2016, comme suit :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
« Centre de Découverte Sportive » (6 – 12 ans) et « Acti Sport » (11 – 16 ans) <ul style="list-style-type: none">• La journée	-	12,50 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70631 fonction 422 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 28 juillet 2016

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} août 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO